93
AUTOMNE 2020
LE MAGAZINE DU SYAGE

RENCONTRE

Matthieu SANCHEZ

Membre de la Convention citoyenne pour le climat

Allons enfants de la Nature !

L'ACTUALITÉ AU FIL DE L'EAU

Journal d'information
édité par le SyAGE
N°93 AUTOMNE 2020

Le SyAGE, basé à Montgeron, est un syndicat mixte en charge des problématiques liées à l'eau : Assainissement eaux usées, Gestion des eaux Pluviales, GEMAPI, Mise en œuvre du SAGE sur le bassin-versant de l'Yerres.
Contact : 01 69 83 72 00

Directeur de la publication
Alain Chambard

Rédacteur en chef
Jean-Baptiste Ferrero

Rédaction
(Direction de la Communication)
Nadine Bellon,
Jean-Baptiste Ferrero
et Jean-Michel Edouard

Conception et réalisation
Desbouis Grésil

Photographies
Pauline Moukoukenoff
SyAGE
sauf mentions contraires

N° ISSN : 2268-2716
Impression Desbouis Grésil
Dépôt légal : 9333P

Le magazine l'O est imprimé à 27 000 exemplaires.

PEFC 10-32-3010

©Pauline Moukoukenoff
pauline-moukoukenoff.format.com

DOSSIER

La biodiversité, réapprendre à vivre avec…

Un million d'espèces animales et végétales, soit une sur huit, risquent de disparaitre à brève échéance.

PHOTO À LA UNE :
Matthieu SANCHEZ,
membre de la Convention citoyenne pour le climat et de l'association Les 150.

ACCÉDEZ À PLUS DE CONTENU EN UN FLASH

1 Téléchargez une application de **lecteur de QR CODE** sur votre smartphone ou tablette.

2 Flashez le QR CODE pour **accéder aux contenus.**

RENCONTRE 16 ⩾ 18

Matthieu Sanchez

Membre de la Convention citoyenne pour le climat

AGIR SUR L'O 19

Un inventaire naturaliste

dans une zone humide à Brunoy

3 MOIS D'ACTU 20 ⩾ 21

Deux vaches au Clos de la Régale

à Vigneux-sur-Seine

LE SYAGE ET VOUS 22 ⩾ 23

Quelques mots du président

Alain Chambard

ÉCO-SYSTEMES 24 ⩾ 25

Une renaturation expérimentale

d'une portion du Réveillon

L'ACTU DE L'EAU 26 ⩾ 27

Ici & Ailleurs

L'information sur l'eau dans le monde

43 ans de passion

On dit que le temps passe vite quand on est en bonne compagnie et que l'on fait des choses intéressantes. Je ne peux que confirmer cette croyance car les quarante-trois années que j'ai consacrées au SyAGE me semblent avoir duré bien moins longtemps.

Que cela soit en tant que délégué, vice-président puis président à compter de 2001, je n'ai jamais cessé de me passionner pour le travail de notre syndicat, pour ses missions, ses enjeux et je n'ai pu que me réjouir d'y avoir rencontré, chez les élus comme chez les agents, des femmes et des hommes aussi impliqués et passionnés que je l'ai été.

Après toutes ces années et compte-tenu des incroyables défis que nous lancent le changement climatique et la nécessaire transition écologique, je suis toujours aussi motivé, curieux et désireux de voir le SyAGE progresser, évoluer, s'adapter.

Mais on dit aussi que les meilleures choses ont une fin et il m'a semblé que cette période charnière était un moment judicieux pour mettre fin à mes fonctions de président et de laisser la place à un élu plus jeune, qui pourra, pour de nombreuses années je l'espère, porter et accompagner les évolutions futures du syndicat.

À l'heure où nous mettons sous presse, je ne sais pas quels seront les élus qui composeront la future gouvernance du SyAGE, mais je leur souhaite autant de plaisir et de passion que j'ai pu en éprouver, de moments forts et de beaux projets.

L'eau est un bien commun et le SyAGE est sa maison commune et si j'ai un souhait pour l'avenir, c'est que sur l'ensemble de notre territoire, de notre bassin versant, perdure l'esprit actuel fait de solidarité et d'entraide.

> **« je n'ai jamais cessé de me passionner pour le travail de notre syndicat »**

Alain CHAMBARD

Président du SyAGE

© D. Guilbert

La biodiversité
Réapprendre à vivre avec…

Nombreux sont ceux qui partent du principe que l'Humanité est la maîtresse de la planète et considèrent donc les êtres vivants qui s'y trouvent comme des objets de consommation, des éléments décoratifs ou des squatters dont il faut se débarrasser. Nous ne sommes pourtant que de simples occupants de la Terre et, sous peine de mettre notre propre existence en péril, il nous faut apprendre ou réapprendre à vivre avec ces colocataires qui peuplent notre environnement et constituent le réservoir de la biodiversité.

Quel citadin se promenant en forêt, à la campagne ou au bord de la mer ne s'est pas un jour exclamé : « Quel calme ! Quel silence ! Quelle solitude ! ». Cette petite phrase innocente démontre bien le malentendu dans lequel nous sommes nombreux à vivre, malentendu qui consiste à penser que l'absence de vacarme est du silence, que l'absence d'agitation citadine est du calme et que l'absence d'humains est la solitude. Or, quel que soit l'environnement naturel dans lequel vous évoluez, il ne sera pas silencieux : la rumeur du vent, le froufrou du feuillage, l'aboiement d'un chien au loin, le chant des oiseaux, la stridulation des insectes, **tout cela constitue une véritable symphonie sonore qu'on appelle le silence tout simplement parce qu'elle n'est ni agressive, ni d'origine humaine.**

De même, ce calme ou cette solitude dont on se réjouit sont en réalité bien surpeuplés : arbres, plantes, mousses, oiseaux, insectes, rongeurs et mammifères variés sont là, tout autour de nous, bien plus nombreux que nous et nous ne les voyons pas car **nous considérons cette multiplicité d'êtres vivants comme les simples figurants du film dont les humains seraient les héros.**

© D. Guilbert

La soi-disant supériorité humaine

Pendant très longtemps, la pensée religieuse comme la pensée scientifique occidentales s'accordaient sur le fait que l'Humanité constituait en quelque sorte le chef-d'œuvre d'une création dont le reste du monde vivant ne serait que l'ébauche. **Comment ne pas se croire « tout permis » quand on pense être le « Roi du Monde ».**

Or aujourd'hui les scientifiques nous l'affirment : il y a la même « distance génétique » entre l'Humain et le **last universal common ancestor*** qu'entre celui-ci et le cafard, l'hippopotame ou la souris. L'être humain n'est qu'un être vivant parmi les autres, ni plus parfait, ni plus achevé. Et si nous sommes singuliers (intelligence, capacité langagière, sociabilité, adaptabilité), les autres formes de vie le sont aussi, à leurs façons.

Si les êtres humains sont donc des êtres vivants parmi les autres, il serait excessif et sans doute dangereux de prétendre qu'ils sont des animaux comme les autres. Ce ne sont ni l'intelligence, ni notre aptitude au langage et pas même notre capacité à manipuler des outils qui nous distinguent – toutes ces aptitudes sont présentes chez de nombreuses espèces – mais l'extraordinaire complexité de notre culture.

* Denier ancêtre commun universel

Il existe une culture humaine, une technologie, une mémoire transmissible. Et ce formidable atout qui nous a permis de nous émanciper et de nous réinventer sans cesse est également ce qui nous conduit vers la catastrophe. **C'est en effet l'accélération sans frein du progrès technologique qui est en train de provoquer une catastrophe écologique sans précédent par sa rapidité et son ampleur.**

Scier la branche…

Le fond du problème est que **nous avons progressé plus rapidement d'un point de vue technique que d'un point de vue moral ou intellectuel** : notre progrès nous dépasse et le monde que nous avons créé nous échappe. **Nous feignons de nous croire tout puissants alors que nous ne savons même pas d'où proviennent nos aliments ou les vêtements que nous portons.**
En réalité, nous sommes coupés du monde réel, de notre environnement et de la Nature. Parce que nous possédons un toit, un chauffage et que nous n'avons plus besoin de chasser pour manger, nous avons cru nous être émancipés de notre environnement et **c'est seulement maintenant que nous réalisons que cet environnement n'est pas seulement un joli décor, mais la condition même de notre survie.**

L'écologie, la prise en compte de l'environnement, la préservation des écosystèmes ne sont pas des « points de vue » idéologiques ou des lubies de « bobos citadins » comme l'affirment certains. **Quand on est sur un bateau et que la coque fait eau de toute part, l'urgence à colmater les brèches n'est pas une question « intellectuelle », mais une simple et absolue nécessité.**

© D. Guilbert

Le changement est encore possible. Mais plus pour très longtemps…

La Terre n'a pas de canots de sauvetage

Dans son magnifique ouvrage, « *Manières d'être vivants* », Baptiste Morizot explique qu'il est urgent de se mettre à regarder autour de nous, de prendre conscience de la réalité qui nous entoure et d'accorder respect et considération à toutes ces formes de vie qui sont nos « colocataires ».
Son propos n'est pas angélique ou « édénique ». Filant la métaphore de la cohabitation, il explique que si celle-ci n'est pas toujours pacifique ou sans friction, elle doit cependant rester régie par un genre de pacte équilibré. **En clair, on peut manger de la viande, tuer des animaux, cultiver des plantes, exploiter des ressources naturelles, mais pas n'importe comment !**
En effet, si l'on cesse de considérer les êtres vivants comme des choses, alors notre rapport au monde et au monde vivant s'en trouvera changé et avec lui, nos modes de vie, de production et de consommation.

Le changement est encore possible. Mais plus pour très longtemps…

© D. Guilbert

LA BIODIVERSITÉ, C'EST LA VIE !

La biodiversité est au cœur de nos vies. C'est à la fois notre patrimoine commun et notre capital pour l'avenir. Un équilibre essentiel à préserver. Pourquoi faut-il protéger la biodiversité ? En quoi est-elle menacée ? Que puis-je faire pour la préserver ?

Autant de questions auxquelles notre dossier vous apportera des éléments de réponses et des pistes de réflexion.

La période de confinement liée à la pandémie de la Covid 19 au printemps dernier, a offert une parenthèse dorée à la biodiversité. **Beaucoup ont (re)découvert les vertus du silence, la faune et la flore qui les entourent, et le lien indéfectible qui nous rattache à la nature**, dont nous ne sommes qu'un simple maillon parmi les autres espèces.

POURQUOI PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ?

Une valeur économique

Sans biodiversité, pas de matières premières, pas d'énergie, pas d'agriculture. Comment se nourrir et se chauffer sans biodiversité ?
Elle est à la base de notre économie. Une valeur économique qui provient en grande partie des services « écosystémiques » (multiples avantages que la nature apporte à la société) : la pollinisation des cultures, la fertilisation des sols, l'épuration et la filtration de l'eau, la transformation de déchets et de polluants, la régulation des ravageurs des cultures par leurs ennemis naturels, la mise à disposition de matières premières pour l'industrie ou encore la production de médicaments, la régulation du climat, des inondations...
De nombreuses populations, en particulier dans les pays en voie de développement, dépendent directement des ressources naturelles, des forêts, des océans ou d'autres habitats.
Selon les spécialistes, la biodiversité fournit en biens et en services près de deux fois la valeur de ce que produisent les hommes chaque année.

Outre les bénéfices tirés directement de la biosphère, la biodiversité génère également une activité économique liée au tourisme et à l'observation d'espèces (réserves, parcs animaliers, aquariums...) ou à l'attrait de beaux sites et paysages. D**e nombreux pays ont développé une attractivité et une image liées à l'éco-tourisme comme le Costa-Rica, l'Australie ou l'Écosse.**

Le tissu vivant de la planète est aussi une source d'inspiration. À ce titre, il fait partie de notre patrimoine culturel (artisanat, peinture, littérature, musique, cinéma...) et représente un poids économique important.
Il revêt également une dimension spirituelle. **De nombreuses pratiques ancestrales prennent racine dans le vivant et se transmettent de génération en génération.**
Dans certaines croyances, l'esprit d'ancêtres se trouve dans les êtres vivants et la conservation d'espèces. Mais ce sont aussi des pratiques, des expressions, des savoir-faire... ainsi que les objets et les instruments qui leur sont associés.

2 MILLIARDS
de personnes dépendent du bois pour leurs besoins énergétiques (sources UNESCO)

PLUS DE 75 %
des cultures alimentaires dépendent de la pollinisation

20 MILLIONS
de visiteurs par an dans les parcs animaliers en France (sources Organisation Mondiale du Tourisme)

700 MILLIONS
de visiteurs par an dans les parcs animaliers dans le monde

80 % DU TOURISME
en Afrique est lié à l'observation de la faune sauvage

Un intérêt écologique

La biodiversité est essentielle pour le développement naturel de tous les écosystèmes de la planète. Elle est à la base de la vie. La destruction d'une ou plusieurs espèces peut remettre en cause l'équilibre de l'écosystème. **Sans elle, plus de production d'oxygène dans l'atmosphère, plus de milieux humides pour fournir de l'eau potable, ou plus d'insectes pour polliniser nos champs.**

La valeur intrinsèque de certaines ressources naturelles implique qu'elle soit protégée indépendamment de l'utilité qu'elle présente pour l'homme.

60 %

des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines sont absorbées par les milieux naturels (océans, sols et forêts, sources WWF).

Plusieurs expériences scientifiques ont démontré qu'un grand nombre d'espèces est un gage de productivité élevée et la garantie d'une bonne capacité de résistance aux différentes perturbations, notamment climatiques et sanitaires. **La diversité biologique favorise ainsi la résilience (capacité à se régénérer après une importante perturbation) de l'écosystème.**

La biodiversité dans sa dimension écologique est un élément essentiel car elle place l'homme au centre d'une double problématique d'un développement viable des sociétés humaines et de la préservation de l'environnement. **L'intérêt porté aux êtres vivants contribue aussi à sensibiliser aux problématiques écologiques.**

« Je milite depuis de nombreuses années pour protéger l'environnement. C'est une lutte permanente. Il faut sans cesse recommencer et continuer à sensibiliser » indique David Guilbert, membre de plusieurs associations de défense de l'environnement comme le collectif de sauvegarde de la vallée de l'Yerres. « Il est essentiel de proposer des solutions et des alternatives positives. Comme le préconise Cyril Dion (réalisateur, écrivain et militant écologiste) qui est un peu mon maître à penser en la matière ».

La connaissance de notre environnement naturel est un enjeu majeur. Elle permet de mieux appréhender l'ensemble des formes de vie et des milieux naturels et leurs interactions. Or, notre rapport à la nature se fait de plus en plus lointain. Comment comprendre la nécessité de préserver la biodiversité sans l'observer et la connaître ?

Il faut remettre au goût du jour les sciences naturelles. En somme, mieux connaître pour mieux protéger.

© D. Guilbert

Une valeur esthétique

Étendues d'eau, reliefs, forêts, paysages, fleurs, animaux… la planète regorge d'éléments et d'espèces aussi divers et variés, sources inestimables de beauté, d'émotions, d'inspiration. **La joie et le bien-être qu'ils procurent justifient à eux seuls de les protéger.**

Si jusqu'alors les scientifiques s'intéressaient principalement aux fonctions économiques et écologiques de la biodiversité, l'aspect esthétique a fait l'objet d'une étude très sérieuse. Celle-ci a été menée par des scientifiques français en 2016 sur des récifs coralligènes, un écosystème sous-marin clé de Méditerranée. L'étude a montré « une relation plutôt forte entre l'état écologique des écosystèmes et le simple plaisir que l'on peut avoir à les regarder ».

Autrement dit, que l'aspect esthétique, la beauté peut être aussi un levier pour contribuer à la préservation de la diversité biologique.

La France peut s'enorgueillir d'un patrimoine naturel d'une extrême richesse grâce à une grande diversité de ses territoires. En effet, elle est présente sur deux continents et dans tous les océans (sauf l'Arctique) avec les outre-mer. **C'est le deuxième espace maritime du monde avec plus de 10 millions de km².**

Notre territoire n'est pas en reste et bénéficie également d'une vaste et belle biodiversité *(lire le dossier de L'O n°92)*.

La crise sanitaire nous a clairement rappelé la proximité et la fragilité de la flore et de la faune sauvage qui nous entourent. « Le confinement n'a fait que nous montrer la nature qui existe encore autour de nous.

180 000

La France compte plus de 180 000 espèces. Soit 10% des espèces connues dans le monde.

Nous avons revu des espèces discrètes dont la présence nous échappe d'habitude. Certains se sont tout simplement rendu compte qu'il y avait des oiseaux en ville parce que les bruits liés aux véhicules et aux avions ont arrêté de couvrir leur chant » déplore Bénédicte Grimard, membre de Montgeron Environnement. Comme la bénévole associative, de nombreuses voix dénoncent l'inexorable érosion de la biodiversité.

Selon les spécialistes, nous vivons la 6e grande crise d'extinction de masse. La dernière remonte à 66 millions d'années et la disparition des dinosaures. La différence avec les précédentes, c'est que celle-ci est due principalement aux activités humaines. En cause, la surexploitation des ressources, la destruction des habitats naturels, les pollutions, la prolifération des espèces exotiques envahissantes (frelon asiatique, moustique tigre…), le changement climatique.

BIODIVERSITÉ EN DANGER

« 60% de milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années » avertit l'IPBES, le « GIEC de la biodiversité ». La plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystèmes fait état d'un taux actuel d'extinction « au moins des dizaines ou des centaines de fois supérieur à ce qu'il a été en moyenne durant les dernières dix millions d'années ». **Le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité.**

Ici

« C'est catastrophique ! On fonce droit dans le mur » se désole Benoît Fontaine, biologiste au Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO) du Muséum national d'histoire naturelle. « Nos campagnes sont en train de devenir de véritables déserts. Dans les cultures de blé, on ne recense plus désormais d'autres plantes au sein de la parcelle. Elles ont disparu. C'est complètement anormal ». L'intensification de l'agriculture, l'utilisation des pesticides et le développement de la monoculture ont fortement dégradé les écosystèmes agricoles. **« Un tiers des effectifs des oiseaux a disparu en 15 ans en milieu agricole. C'est inimaginable ! »** déplore le chercheur.

Aucun secteur, aucun territoire n'est épargné.

En Île-de-France, la situation est « préoccupante » selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. L'UICN édite la liste rouge nationale qui dresse régulièrement un bilan des espèces menacées. La situation est alarmante pour les papillons de jour et les zygènes. **Sur les 135 espèces présentes dans la région, 51 (37%) sont actuellement menacées ou disparues. Soit plus d'une espèce sur trois.**

Même constat pour les chauves-souris dont la part d'espèces menacées est trois fois plus élevée qu'au niveau national, en raison notamment d'un étalement urbain et d'un éclairage nocturne défavorables aux différentes espèces.

Ce n'est pas mieux pour les oiseaux nicheurs puisque un sur quatre est menacé (39 espèces menacées sur les 151 évaluées). Parmi les 63 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles et grillons) évaluées, 22% sont menacées, soit 14 espèces.

À l'échelle nationale : 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire. Tout comme 19% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce et 15% des espèces d'orchidées.

Ailleurs

Le rapport scientifique de l'IPBES, dont la séance plénière s'est tenue à Paris en avril 2019, a fortement marqué les esprits. **Un million d'espèces animales et végétales, soit une sur huit, risquent de disparaitre à brève échéance.** Cela, sur un total de 8,1 millions d'espèces animales et végétales, dont 5,9 millions terrestres et 2,2 millions marines, sachant que ces chiffres sont des estimations, puisque seulement 15 % environ du vivant est connu et répertorié. **Autrement dit, une espèce sur huit est en danger de mort.** « Un véritable effondrement du vivant ». Parmi ces espèces menacées : 41% d'amphibiens, 14% d'oiseaux, 26% de mammifères, 31% de requins et raies, 33% de coraux, entre 16 et 63% de végétaux.

Le rapport scientifique, première évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, note que d'ores et déjà plus d'un demi-million d'espèces terrestres peuvent être considérées comme des « espèces mortes ambulantes » si leurs habitats ne sont pas restaurés. Car telle est la principale cause de cet effondrement.

« Une étude récente a été réalisée en Allemagne sur le poids des insectes. **Elle a révélé que le pays aurait perdu 80% d'insectes volants dans les trente dernières années. Le constat est partout le même en Europe. Ces chiffres dépassent l'entendement »** précise Benoît Fontaine. Les insectes étant à la base de la chaîne alimentaire. Une situation qui pourrait correspondre également à celle de nombreux pays européen.

590 000 HA
de milieux naturels ont été artificialisés en France entre 2006 et 2015. Soit l'équivalent de la taille de la Seine-et-Marne.

75 %
des milieux terrestres sont altérés de façon significative (sources IPBES)

+ DE 85 %
des zones humides ont été perdues.

ACTIONS ENTREPRISES

Ailleurs

Face à ce constat alarmant, la biodiversité est devenue un axe essentiel de la mobilisation de la communauté internationale, comme pour le changement climatique. Les objectifs internationaux d'Aichi au Japon ont lancé la décennie de la biodiversité (2011-2020) en 2010.

Le prochain grand sommet aura lieu entre octobre prochain en Chine, lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique. Les États du monde entier devront fixer un nouveau cadre mondial pour la biodiversité à l'horizon 2030. Un avant-projet a été publié en janvier. C'est sur cette base que débuteront les négociations. **Le texte compte une vingtaine d'objectifs chiffrés avec comme mesure phare la protection d'au moins 30 % de la planète d'ici 2030, et au moins 10 % sous stricte protection. Aujourd'hui, les zones protégées représentent 17 % des surfaces terrestres et 10 % des surfaces maritimes.** L'objectif repris par l'ONU était porté par les associations environnementales.

De nombreux acteurs attendent de cet événement un résultat positif comparable à celui de la COP21 qui avait abouti à l'Accord de Paris en 2015.

À l'échelle européenne, Natura 2000 est un enjeu majeur qui constitue le plus vaste réseau de protection de la biodiversité au monde. **Déclinée en France, cette démarche s'attache à valoriser le patrimoine naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires.**

27 522
sites Natura 2000 en Europe.
Soit 18% du territoire de l'Union européenne

1776
sites Natura 2000 en France.
Soit 13% du territoire national.

Ici

En France, la loi a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité adopté en 2018 vise à mettre en œuvre cet objectif, mais aussi à accélérer celle de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique.

Comme pour le climat, la France souhaite proposer un leadership mondial sur les questions de biodiversité et les inscrire au sommet des agendas européen et mondial. Après l'accueil de la séance plénière de l'IPBES dans la capitale l'an dernier, le 7e Congrès mondial de la nature de l'UICN se tiendra à Marseille en janvier 2021 (celui-ci était initialement prévu en juin 2020), qui recevra le public pour la première fois.

LES ACTIONS DU SYAGE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Restauration de la continuité écologique de la rivière
Renaturation des cours d'eau
Protection des zones humides
Lutte contre les espèces invasives
Lutte contre les pollutions
Gestion différenciée des espaces verts
Eco-pâturage de plusieurs bassins de rétention du syndicat

CONSEILS D'AMOUREUX DE LA NATURE

David Guilbert : « Laissez pousser votre gazon et évitez les tontes drastiques. Cela permettra d'attirer des insectes, de petits oiseaux autres que les pies et les corneilles et de favoriser la biodiversité ».

Bénédicte Grimard : « À l'échelle individuelle : consommer moins de produits électroniques, de vêtements fabriqués à l'autre bout du monde, d'emballages plastiques, de produits cosmétiques… Consommer des produits locaux et moins de viande. Consommer bio pour limiter l'utilisation de produits chimiques dans les campagnes. Se déplacer moins. Ne pas cautionner les entreprises qui prétendent compenser leur empreinte carbone en plantant des arbres. À l'échelle locale : lutter contre l'artificialisation des sols, refuser la mise en place de parking non végétalisé et d'entrepôts comme ceux qui fleurissent dans notre sud est parisien. Lutter pour éviter la disparition des espaces naturels en ville ».

QUE PUIS-JE FAIRE À MON NIVEAU POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ?

10 GESTES SIMPLES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

- ☑ Je respecte le rythme de la nature et ne dérange pas les animaux.
- ☑ Je réduis ma consommation d'énergie et ne gaspille pas l'eau.
- ☑ Je mange des fruits et des légumes de saison produits localement.
- ☑ Je jardine sans pesticides.
- ☑ J'accueille et protège les insectes pollinisateurs dans mon jardin ou mon balcon.
- ☑ Je fais mon compost maison.
- ☑ Je trie, je recycle, je répare mes objets autant que possible.
- ☑ Je privilégie les produits sans emballage.
- ☑ J'opte pour la marche, le vélo, les transports en commun, ou je covoiture.
- ☑ Je redécouvre la nature avec mes enfants.

Pour aller plus loin

Rejoignez un programme de sciences participatives !
Je participe à un programme de sciences participatives (programme conduit en partenariat entre des observateurs (citoyens) et une structure à vocation scientifique, visant à étudier un phénomène dans un protocole bien défini). « Les citoyens sont mis à contribution pour collecter un grand nombre de données difficiles à obtenir par d'autres moyens, très utile pour le suivi de la biodiversité » explique Benoît Fontaine, chercheur au Muséum national d'histoire naturelle. Depuis 2006, on compte plus de 12 000 jardins participants à « l'opération papillons » l'un des premiers programmes du MNHN. « C'est un outil scientifique fantastique car il aurait été impossible d'aller dans tous ces jardins. Cette opération était l'un des premiers programmes et avait bénéficié d'un grand écho médiatique pour son lancement. Cela avait bien fonctionné mais la marge de progression reste importante au regard de la population.»

© D. Guilbert

Le protocole est simple : Je note dans mon jardin ou mon balcon, pour chacune des espèces, le nombre d'individus observés. Je m'aide de la fiche d'identification. Je note ma fréquence d'observation (tous les jours, 1 fois par semaine..). Je saisis chaque mois le nombre le plus élevé d'espèces d'individus de chaque espèce que j'ai vu simultanément.
Outre l'intérêt éducatif et scientifique dont les données collectées alimenteront des études scientifiques, on s'est aperçus que cette démarche contribue à changer le comportement des participants, notamment en n'utilisant plus de pesticide dans leur jardin. C'est jackpot pour la biodiversité ! »

Vigie-Nature compte une vingtaine de programmes de sciences participatives (oiseaux des jardins, opération escargots, birdlab, suivi temporel des libellules…) qui s'adresse à différents publics (grand public, naturalistes, scolaires, gestionnaires d'espaces, agriculteurs).

QUE FAIRE SI JE TROUVE UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ ?

Contacter l'ENVA
(École nationale vétérinaire d'Alfort)

Contacter OFB
(l'Office Français de la Biodiversité)

QUELLE DRÔLE D'IDÉE

Découvrez les pastilles de notre web série « Quelle drôle d'idée ! »

L'occasion de tordre le cou à des idées reçues sur l'eau et l'environnement.

Anecdotes

1 UNE MYGALE PREND LA POSE !

Amoureux de la nature, Mathieu Marquet de l'association Valdyerres.com a pris un cliché inédit d'une mygale commune, en juin dernier. « C'est rarissime de la prendre en photo même pour un spécialiste. Car elle vit cloitrée et ne sort que pour se reproduire. C'est un vrai coup de chance. Elle se promenait sur le muret de la maison de mes parents. Rassurez-vous, elle est inoffensive pour l'homme » ! La mygale commune se rencontre de l'Afrique du nord au Danemark.

2 UN CHEVREUIL DANS MON JARDIN

Durant le confinement, des chevreuils se sont invités régulièrement dans le jardin de Jacqueline, où un petit passage leur permettait de se faufiler. Petits moments de grâce et de bonheur.

© D. Guilbert

Célèbres naturalistes Français

Georges-Louis Leclerc de Buffon

(1707-1788)
Académicien des sciences et académicien français, il a rédigé Histoire naturelle, la première encyclopédie sur les sciences naturelles.

Georges Cuvier

(1769-1832)
Inventeur de l'anatomie comparée. Il est également célèbre pour avoir étudié les premiers dinosaures, comme l'Iguanodon.

Émile Deyrolle

(1838-1917)
Entomologiste, éditeur, il a utilisé la taxidermie pour diffuser dans les écoles primaires l'intérêt pour les sciences naturelles.

Louis Bouvier

(1856-1944)
Membre de l'académie des sciences, professeur d'entomologie au Muséum national d'histoire naturelle, il a écrit de nombreux ouvrages notamment sur les insectes.

Jean Rostand

(1894-1977)
Écrivain, moraliste, biologiste, historien des sciences et académicien français, publia de nombreux ouvrages de vulgarisation et fit connaitre la génétique au grand public.

Théodore Monod

(1902-2000)
Scientifique naturaliste, biologiste, humaniste, explorateur, il est l'un des plus grands spécialistes français des déserts.

Quelques dates marquantes de la biodiversité en France

1906 Loi organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

1930 Loi ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

1960 Loi relative à la création de parcs nationaux.

1976 Loi sur la protection de la nature, l'un des grands textes fondateurs du droit de l'environnement.

1993 Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite loi paysage.

1996 Lancement des premiers plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.

2004 Adoption du premier plan pour la biodiversité (2004-2010).

2007 La loi Grenelle instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue.

2016 Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

RENCONTRE

Matthieu Sanchez

« On attend du concret maintenant »

Interview réalisée par **Jean-Michel EDOUARD**

L'agent territorial seine-et-marnais, âgé de 40 ans, est membre de la Convention citoyenne pour le climat.

Fondée en octobre 2019, la Convention citoyenne pour le climat est née dans le sillage du grand débat qui a fait suite à la mobilisation des gilets jaunes. Elle est composée de 150 personnes tirées au sort, représentatives de la population française. Leur mission : définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

La Convention était encadrée par un comité de gouvernance, des experts techniques et juridiques et de professionnels de la participation et de la délibération collective. Trois garants ont veillé à la neutralité et à la neutralité des débats. L'organisation était assurée par le CESE (Conseil économique, social et environnemental), institution constitutionnellement indépendante.

Jean-Michel Edouard : **Quelle a été votre réaction quand vous avez été tiré au sort pour la convention citoyenne ?**

Matthieu Sanchez : C'était en septembre dernier. J'étais en train de bosser. J'ai reçu un appel d'un numéro à 5 chiffres. Je croyais que c'était de la pub mais j'ai répondu (l'institut Harris Interactive était en charge du tirage au sort, 300 000 numéros ont été générés automatiquement). J'ai tout de suite dit que j'étais volontaire pour y participer. Mon profil (âge, profession, lieu d'habitation…) les intéressait. J'ai reçu une réponse favorable un mois et demi après.

Jean-Michel Edouard : **Le but était d'obtenir un échantillon représentatif de la population française…**

Matthieu Sanchez : Exactement. La Convention, c'est la France dans toute sa diversité. Elle compte 51% de femmes et 49% hommes. Les membres sont âgés de 16 à 80 ans, ont des niveaux de diplômes différents, représentent toutes les catégories socio-professionnelles et sont issus de tous les territoires y compris d'outre-mer. Tout le monde s'est fait entendre. Le panel est très disparate et représentatif. Je suis pêcheur et particulièrement attaché à l'environnement. Mais il y avait de tout, même des climato-sceptiques.

Jean-Michel Edouard : **Certaines personnes ont mis en cause la légitimité de la Convention citoyenne ?**

Matthieu Sanchez : Les gens parlent beaucoup mais n'analysent pas trop les choses. Nous avons rencontré les parlementaires dès le début pour leur dire que nous n'étions pas là pour prendre leur place. Mais être un trait d'union entre eux et les citoyens, remettre le peuple au cœur du débat. Tout est transparent. Il était possible de suivre l'évolution des travaux et d'écouter toutes les sessions.

C'est de la démocratie participative. Et au final, la Convention ne fait que des propositions. Elle ne décide pas à la place des parlementaires. C'est leur rôle et leurs prérogatives.

Jean-Michel Edouard : **Comment s'est déroulée la première session au mois d'octobre dernier ?**

Matthieu Sanchez : On a tous pris une grosse claque dans la tête ! Les auditions des différents experts et les synthèses de travaux (chercheurs, organismes internationaux, organisations de la société civile) nous ont fait prendre conscience de l'ampleur de la crise climatique. C'est vraiment alarmant. C'est un peu le même schéma que celui de la crise sanitaire. Tant que cela ne nous touche pas directement, on ne se sent pas vraiment concerné.

Jean-Michel Edouard : **Vous faisiez partie de quel groupe de travail ?**

Matthieu Sanchez : J'étais dans le groupe « Se déplacer ». Tous les groupes ont été déterminés par tirage au sort. C'était très intéressant. On s'est beaucoup informés. Nous avons rencontré plus de 130 experts et intervenants aux avis divergents ou contradictoires afin d'éviter toutes formes d'influence. Comme par exemple Louis Gallois, président du Conseil de surveillance de Peugeot SA (ancien président de la SNCF) et Priscilla Ludosky, gilet jaune à l'origine de la pétition « Pour une baisse des prix des carburants à la pompe ». Le PDG du transport ferroviaire et multimodal de marchandises SNCF Fret et la déléguée générale de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (organisation du transport routier de marchandises). On a beaucoup débattu pour préparer ces projets de loi.

Jean-Michel Edouard : **Les débats ont été vifs autour de l'abaissement de la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute, une mesure qui a cristallisé les critiques…**

Matthieu Sanchez : On s'en doutait. C'est la seule proposition qui n'a pas été adoptée à plus de 85 % par la Convention. Mais l'objectif était de présenter des mesures qui visent à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et par la même occasion de montrer notre indépendance. Même si cela n'est pas populaire.

En outre, cela permettrait de fluidifier le trafic routier, de diminuer le nombre d'accidents graves et de détourner des automobilistes vers le réseau des routes nationales. Cela pourrait également redynamiser des zones qui ont perdu une certaine attractivité ces dernières années. Maintenant, cette proposition représente à peine une demi-page sur un rapport de 600 pages. Cela ne doit pas venir occulter les 148 autres propositions.

Jean-Michel Edouard : **Quelles sont les propositions qui vous paraissent les plus importantes ?**

Matthieu Sanchez : Nous nous sommes attachés à présenter des propositions clé en main, avec une traduction légistique. C'est un bloc de mesures global et cohérent même si ce n'est pas parfait. Tout est important comme le volet concernant la rénovation énergétique (logement, bâtiments et infrastructures) représente deux tiers des émissions GES en France. Il comporte un système progressif d'aides à la rénovation (prêts, subventions, taux à 0% pour les plus démunis), le déploiement d'un réseau harmonisé de guichets uniques… Ce sont des mesures d'accompagnement étalées dans le temps pour assurer une transition douce, avant des mesures plus restrictives (obligation de changement des chaudières au fioul et à charbon d'ici 2030 dans les bâtiments neufs et rénovés).

Jean-Michel Edouard : **Pourquoi la taxe carbone et le nucléaire sont-ils absents de vos mesures ?**

Matthieu Sanchez : On a beaucoup débattu sur la taxe carbone dont la hausse a été à l'origine du mouvement des Gilets jaunes. C'est un sujet qui dépasse le cadre national et il n'était pas question que l'on soit les

instruments d'une réhabilitation de cette taxe. Donc, on l'a mise de côté.

Pour le nucléaire, même si ce n'est pas la panacée, c'est un modèle électrique décarboné. Et l'électricité n'est pas un levier majeur pour atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions GES d'ici 2030. Même si le nucléaire pose des problèmes, notamment avec les déchets radioactifs.

Jean-Michel Edouard : **Vous avez soumis trois propositions de révision de la Constitution…**

Matthieu Sanchez : Cela nous a paru important de soumettre au référendum la modification de l'article 1er visant à renforcer la responsabilité de la France en matière environnementale (La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique).

Mais aussi la modification du préambule (La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité).

Jean-Michel Edouard : **Après la remise de votre rapport final, vous avez été reçus par le président de la République à l'Elysée, quelles ont été vos impressions ?**

Matthieu Sanchez : L'Élysée, c'était impressionnant ! J'ai d'ailleurs pris quelques photos…

Par rapport au discours du Président, j'étais plutôt satisfait. Il a approuvé 146 mesures sur 149. L'avancée est positive même si les plus engagés étaient déçus que 100% des mesures ne soient pas retenues. Le débat a été reporté sur la réduction de la vitesse sur autoroute à 110 km/h. La taxe de 4% sur les dividendes n'a pas été validée pour ne pas risquer de freiner les investissements, ainsi que la réécriture du préambule de la Constitution. Le Président a estimé que la protection de l'environnement ne peut pas se placer au-dessus des libertés publiques.

En ce qui concerne la notion d'écocide, il y a un flou. Le Chef de l'État souhaite l'inscrire dans le droit international et ne voit pas comment cela est possible au niveau du droit français. L'écocide est un engagement important pour nous. Il faut retravailler l'écriture du texte pour trouver une solution.

La réforme du CESE qui a vocation à être une chambre de la participation citoyenne est aussi importante. Cela permettra de continuer à associer les citoyens aux prises de décisions.

Jean-Michel Edouard : **Votre rapport final a été transmis au début de l'été, le travail de la Convention est désormais achevé ?**

Matthieu Sanchez : Non, c'est loin d'être terminé ! On a créé l'association Les 150 (Matthieu Sanchez fait partie du bureau). La convention, c'est une aventure humaine incroyable et on a envie que cela se poursuive. Mais c'est aussi pour assurer le suivi des mesures. Nous avons mis en ligne un site (sansfiltre.les150.fr) pour faciliter le suivi de nos 149 propositions. Il faut les défendre, les expliquer dans tous les territoires et faire adhérer les citoyens. Et nous avons un droit d'alerte avec le Président de la République. Le boulot n'est pas fini. Rien n'est gagné. On attend désormais du concret.

Jean-Michel Edouard : **Comment s'est passé votre rencontre à Matignon avec le Premier ministre Jean Castex et Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique, le 20 juillet dernier ?**

Matthieu Sanchez : Nous sommes venus (ils étaient 14 dont Matthieu Sanchez pour représenter les 150) pour rappeler notre mandat et assurer le suivi de nos propositions. Si nous ne sommes pas rentrés dans le fond du sujet, la réunion a permis d'élaborer un plan d'action pour l'application de nos mesures. On a ensuite rencontré, sous la houlette du ministère de la Transition énergétique, des parlementaires, des élus locaux et des partenaires sociaux, le 29 juillet. On s'est rendu compte que beaucoup n'avaient que survolé nos mesures. Chacun campe un peu dans le même schéma, les mêmes postures. Y'a du boulot ! Il va falloir argumenter et faire beaucoup de pédagogie. La rentrée va être sportive…

Jean-Michel Edouard : **Vous avez été beaucoup sollicité par la presse étrangère, quel regard porte-t-il sur la Convention citoyenne ?**

Matthieu Sanchez : Je ne sais pas pourquoi mais on m'a souvent envoyé vers les médias étrangers. Les correspondants allemands et danois sont particulièrement sensibles aux problématiques écologiques, les Japonais sont plus centrés sur la participation citoyenne et la tenue des Jeux Olympiques en 2021.

Par ailleurs, notre proposition de taxe sur les transactions financières qui a été rejetée par Emmanuel Macron, a fait écho auprès de nombreux eurodéputés que nous avions rencontrés. La commission européenne a relancé le projet de taxe pour financer le plan de relance européen.

Matthieu Sanchez, porte-parole du groupe « Se déplacer » de la Convention citoyenne pour le climat.

AGIR SUR L'O

Un inventaire naturaliste dans une zone humide à Brunoy

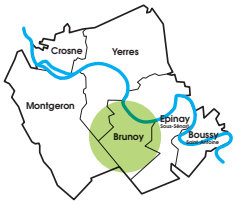

BRUNOY

Le diagnostic écologique s'est déroulé dans une zone humide à Brunoy.

Missionnée par le SyAGE dans le cadre d'un inventaire naturaliste, Oriane Josserand, chargée d'études fauniste chez Biotope, réalise un diagnostic écologique sur un site délimité autour du barrage de l'Abbaye à Brunoy.

L'inventaire naturaliste concerne « un site à potentialité » à Brunoy. La naturaliste est chargée de l'étude faune flore, habitats et zones humides. « D'étudier la présence ou l'absence d'habitats naturels et d'espèces qui présentent des enjeux locaux de conservation ou qui sont protégés dans ce secteur défini ». L'étude vise à dresser un inventaire exhaustif et d'établir une liste des espèces protégées et menacées.

L'inventaire naturaliste a nécessité un important travail préparatoire de recherches avant les observations sur le terrain. « Il s'appuie à la fois sur une analyse bibliographique de la zone caractéristique, en se basant sur d'anciennes études des espèces potentiellement connues mais aussi de données faunistiques communales issues de bases de données naturalistes telles Cettia (Agence Régionale de la Biodiversité) et Faune Île-de-France (LPO) ». Le travail de recherches s'est ensuite accompagné de prospections de terrain, en prenant en compte des cycles de vie des différentes espèces.

Durant l'hiver, Oriane Josserand s'est rendue sur le site du barrage de l'Abbaye pour recenser les oiseaux migrateurs qui se reproduisent généralement plutôt de février à avril-mai, les oiseaux sédentaires (période de reproduction entre le mois décembre à janvier) comme les rouges-gorges ou les pics-verts ainsi que les oiseaux hivernant.

La naturaliste a effectué également une prospection nocturne en mars pour les amphibiens. « Ces derniers vivent cachés dans l'eau en période de reproduction. L'observation de nuit avec une lampe frontale est la plus adaptée ». Il faut savoir que les amphibiens sont protégés par la loi en France métropolitaine (arrêté du 19 novembre 2007), car ce groupe d'espèces est facilement impacté par les aménagements du territoire. Il est ainsi interdit de toucher ou de manipuler les amphibiens. « Ce groupe d'espèces est menacé à cause de la disparition progressive des zones humides ».

L'inventaire naturaliste de la zone humide de Brunoy va permettre « de déterminer les éléments à enjeux (faible, moyen, fort) des différentes espèces protégées ou menacées ainsi que des habitats d'espèces présents sur les aires d'études. Ces enjeux seront localisés sur des cartes ».

Un outil qui contribuera à mieux recenser et connaître cette biodiversité afin de mieux la protéger.

C'est quoi une zone humide ?

La loi sur l'eau définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Deux vaches au Clos de la Régale à Vigneux-sur-Seine

VIGNEUX-SUR-SEINE

Les deux vaches ont recherché la fraicheur du sous-bois durant l'été.

Deux vaches assurent le pâturage sur un bassin de rétention du SyAGE, au Clos de la Régale, depuis le mois de juillet dernier. L'opération d'éco-pâturage est portée par la ville, en partenariat avec le syndicat.

La commune de Vigneux-sur-Seine souhaite aménager une prairie inondable dans une zone du Clos de la Régale, qui jouxte le ru d'Oly, aux abords du lotissement. À cet effet, le terrain doit rester enherbé afin de favoriser l'infiltration de l'eau pour réguler les crues du ruisseau. Or, les ronces et les massifs de pruneliers poussent naturellement sur le bassin de rétention. C'est donc la tâche dévolue à Éclipse et Cédille, les deux vaches de race bretonne arrivées au mois de juillet et qui vont pâturer la parcelle, dont la clôture a été spécialement remise en état et électrifiée, jusqu'au mois de novembre prochain. Il est bon de rappeler qu'il est interdit de nourrir les deux bovins. Un suivi hebdomadaire est assuré par les agents du SyAGE en alternance avec la société Terideal.

Le SyAGE s'est lancé dans l'éco-pâturage depuis plusieurs années dans plusieurs sites à fort intérêt écologique et paysager dans la vallée de l'Yerres.

Une première pour la ville qui pourrait développer cette méthode alternative et écologique pour l'entretien de ses espaces verts, si l'expérience s'avère positive.

Valorisation du patrimoine naturel

Dans le cadre de ses opérations de gestion des milieux naturels fragiles, le SyAGE développe depuis 2016 des actions d'éco-pâturage. Cette démarche alternative permet d'entretenir ces espaces sensibles, notamment les bassins de rétention, de manière écologique et économique. Un gage du maintien et de l'enrichissement de la biodiversité dans les sites concernés.

Campagne de prélèvements

biologiques dans l'Yerres

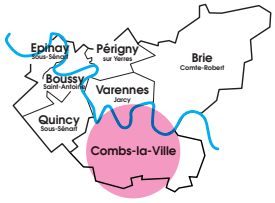

COMBS-LA-VILLE

Marine Bedard prélève des macro-invertébrés avec son surber dans l'Yerres.

Le bureau d'études PEMA (groupe Pingat) a réalisé des prélèvements de macro-invertébrés dans l'Yerres et certains de ses affluents, durant l'été, pour évaluer la qualité de l'eau.

La campagne de prélèvements dite IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) est réalisée chaque année dans plusieurs stations comme celle effectuée en août dernier à Combs-la-Ville, sous le pont du diable. « Différents types de substrats où sont susceptibles de se développer plusieurs larves sont prélevés dans la rivière » explique Marine Bedard.

Accompagnée de deux stagiaires, Mathieu et Fatou, la chargée d'études hydrobiologiste a ainsi ramassé des larves, des plantes aquatiques, des petits cailloux et des racines dans son surber. Les prélèvements sont assurés selon un plan défini en fonction de normes précises. Les échantillons seront ensuite triés, déterminés et comptabilisés et permettront de mesurer l'état biologique de la rivière.

C'est quoi des macro-invertébrés ?

Ce sont des petits animaux vivant au fond de la rivière, sur et dans les sédiments, visibles à l'œil et sans colonne vertébrale : des larves d'insectes (larve, nymphe, adulte), des mollusques, des crustacés, des vers…

Pourquoi prélever les macro-invertébrés aquatiques ?

Ils sont couramment utilisés pour déterminer la qualité biologique des cours d'eau en raison de leur sensibilité aux changements de la qualité de l'environnement.

Pour les études de qualité d'eau, les macro-invertébrés aquatiques sont classés en trois groupes en fonction de leur capacité à tolérer la pollution de l'eau : sensible à la pollution, peu sensible, tolérance à la pollution.

Les échantillons vont être triés, déterminés et comptabilisés par le bureau d'études.

Alain Chambard
Président du SyAGE

Le président Alain Chambard quittera ses fonctions à la fin du mois de septembre. Connu pour sa discrétion et sa modestie, il a néanmoins accepté de répondre à notre interview.

Propos recueillis par **Jean-Baptiste Ferrero**

Jean-Baptiste Ferrero : **Délégué au SyAGE dès 1977, Vice-président de 1983 à 2001, puis Président depuis 2001, vous avez un recul exceptionnel sur l'histoire de ce syndicat. Qu'est-ce qui a changé au SyAGE depuis 1977 ?**

Alain Chambard : Le SyAGE a plusieurs fois changé de nom, mais il n'a pas changé de vocation. En revanche, il a évolué. Petite structure technique, il s'est transformé en un véritable syndicat de travaux et de projets ; très centré sur l'assainissement depuis sa création en 1952, il a étendu son champ de compétence à la gestion de la rivière Yerres dès 1973, puis en 2000, il a repris la gestion des eaux pluviales, des inondations et tous les sujets liés aux questions d'environnement. Mais le cœur de sa mission, à savoir la protection de la ressource en eau est restée le même. Ce qui a évolué, ce sont ses moyens et ses ambitions pour y parvenir.

Jean-Baptiste Ferrero : **Pourquoi avoir intégré ces nouvelles problématiques aux missions du SyAGE ?**

Alain Chambard : Comme je vous l'ai dit, notre objectif fondamental est la protection de la ressource en eau. Or, à l'échelle d'un bassin versant, il n'est pas réaliste de « saucissonner » la gestion de l'eau, car ses différentes composantes interagissent en permanence : la séparativité des réseaux a un impact sur l'environnement, la gestion des eaux pluviales influe sur les inondations et le ruissellement, etc. En étendant progressivement notre territoire d'intervention et nos champs de compétences, nous tendons de plus en plus vers une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Jean-Baptiste Ferrero : **Pourquoi est-ce si important ?**

Alain Chambard : Quelle que soit la bonne volonté ou l'implication des élus locaux sur ces questions, une commune ou même une communauté d'agglomération n'aura bien souvent pas les moyens pour prendre en charge les lourds investissements liés aux différentes problématiques de l'eau. La mutualisation des moyens permise par l'intercommunalité, seule, permet d'engager des sommes aussi conséquentes. D'autre part, et comme je le dis souvent, l'eau ne reconnaît pas les frontières administratives ou politiques. Quand l'Yerres déborde, par exemple, l'inondation ne va pas, poliment, s'arrêter à la limite de telle ou telle commune. La gestion d'une crue se fait forcément à l'échelle globale du cours d'eau, du bassin versant, et cette gestion sera plus efficace si elle est coordonnée par un organisme dont c'est la spécialité.

Jean-Baptiste Ferrero : **Quelles sont les réalisations du SyAGE dont vous êtes le plus fier ?**

Alain Chambard : Je pense que chacun pourra constater qu'elles sont nombreuses. Mais si je devais en choisir quelques-unes, je dirais : la mise en séparatif des réseaux, la lutte contre les inondations pluviales et fluviales, la conception et la réalisation de la liaison verte entre Villeneuve-Saint-Georges et Varennes-Jarcy, et surtout, le fait d'avoir réussi à étendre et consolider le rôle du SyAGE, dans un environnement difficile lié à la présence de l'Yerres et de ses affluents, mais aussi de la Seine.

Jean-Baptiste Ferrero : **Le SyAGE c'est des dizaines de communes, une trentaine d'intercommunalités, trois départements, plus de quatre-cent-mille habitants… Comment êtes-vous parvenus, au fil des années, à coordonner un ensemble aussi disparate ?**

Alain Chambard : Le maître mot c'est : solidarité. Solidarité amont/aval mais aussi aval/amont ; solidarité agricole/urbain et solidarité au-delà des clivages politiques. Il faut aussi être patient et pédagogue. Les élus ont le sens de l'intérêt général et finissent toujours par comprendre que ce qui est bon pour tout le monde sera, a fortiori et à terme, bon pour leur collectivité. Les élus locaux sont souvent sous la pression du temps court, voire du temps électoral, tandis que le SyAGE agit dans le temps long. C'est cette différence de timing qui est la plus difficile à gérer, mais grâce au dialogue, nous avons toujours pu y parvenir.

Jean-Baptiste Ferrero : **Avez-vous observé une incidence du changement climatique sur les problématiques que le SyAGE doit gérer ?**

Alain Chambard : Oui et c'est extrêmement préoccupant. En l'espace de quelques années, nous avons vu le fonctionnement de la rivière et le régime des précipitations se modifier sans que l'on puisse encore établir avec certitude de nouveaux modèles prédictifs. Le changement est encore en cours et nécessite de s'adapter en permanence. La seule certitude est que nous allons vers une amplification de tous les phénomènes : des sécheresses et donc des étiages plus importants, des inondations plus fréquentes et plus graves, des orages plus violents et très localisés… Le SyAGE adapte ses moyens et ses doctrines à ces changements, mais face à des phénomènes d'une telle ampleur, il est essentiel que les élus, les habitants du territoire fassent évoluer leurs habitudes et leurs comportements.

Jean-Baptiste Ferrero : **Vous avez annoncé que vous ne vous présenterez pas pour un quatrième mandat. Pourquoi cette décision et que diriez-vous au futur Président, quel qu'il soit, et à la future gouvernance ?**

Alain Chambard : Après quarante-trois années consacrées au SyAGE, ma motivation et ma passion sont toujours intactes. J'ai estimé cependant qu'il était temps de laisser la place à des élus plus jeunes qui pourront porter la stratégie du syndicat pour les difficiles années à venir.
Je n'ai aucune leçon à donner à mes successeurs, si ce n'est de continuer à œuvrer dans le sens de la solidarité transpartisane, de la solidarité nécessaire liée à l'ensemble du bassin versant.
Pour ma part, je dirai simplement que j'ai toujours eu présent à l'esprit ces mots d'Antoine de Saint Exupéry : « si vous voulez que les hommes s'entendent, faites leur bâtir quelque chose ensemble » …
L'eau et la nature fixent les règles du jeu, il faudra à mes successeurs assez d'humilité pour accepter cela et assez d'ambition et d'imagination pour trouver de nouvelles façons d'aborder l'avenir. Je ne doute pas qu'ils y parviendront et je me tiendrai toujours à leur disposition pour leur apporter le témoignage de mon expérience.

Vincent Delecour
Service Aménagement et Protection des Milieux du SyAGE

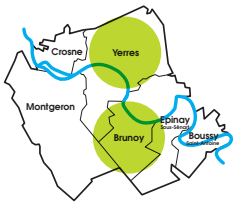

BRUNOY/YERRES

Une opération de renaturation expérimentale sur le Réveillon

C'est une première. Le SyAGE a réalisé une opération de renaturation sur une portion du Réveillon, située à Yerres et Brunoy, où les altérations du lit et de la berge du cours d'eau étaient très importantes.

Sur cette portion du Réveillon, les dégradations du ru liées notamment aux forces érosives des diverses crues, sautaient aux yeux. Plus un caillou en guise de protection du lit du cours d'eau ! Aulnes et frênes en surplomb d'environ un mètre, des marnes dénudées… Le constat était sans appel. Victime de curages, de recalibrages et d'aménagements multiples, le lit du Réveillon est démuni « d'armure » minérale naturelle part endroit, et s'enfonce. Et les crues violentes et répétées de ces dernières années n'ont rien arrangé. Pour preuve, une canalisation de transport des eaux usées qui était initialement enterrée sous le cours d'eau, est devenue apparente et fragilisée.

Particulièrement attentif à la bonne santé du Réveillon, le SyAGE a donc entrepris un chantier expérimental sur cette portion d'une cinquantaine de mètres, avec un double objectif : protéger la canalisation apparente tout en « renaturant » le cours d'eau, au bénéfice de la biodiversité. Pour mener à bien cette opération, le syndicat a cherché à reproduire les conditions naturelles qui existent et sont visibles sur d'autres secteurs proches du Réveillon, en lieu et place de la portion dégradée.

Concrètement, cette renaturation a consisté à recréer, dans un premier temps, un lit minéral. Pour réaliser cette « armure » protectrice des marnes et de la canalisation, plusieurs dizaines de mètres cubes de cailloux de la taille d'un poing, ont été étalés, tantôt immergés sous la surface de l'eau, tantôt émergés. Cet aménagement permet ainsi de former ce qu'on appelle des banquettes, qui, au gré des variations de débit du Réveillon, créent des habitats naturels variés, aquatiques ou terrestres.
Dans un second temps, avec toujours la même démarche de reproduire les conditions naturelles observées sur d'autres portions du cours d'eau, des blocs d'environ 150 kg ont été placés sur la nouvelle armure, de manière à diversifier l'écoulement de l'eau, à multiplier les caches disponibles pour la faune aquatique et à protéger les pieds de berges les plus fragiles.

Enfin, pour parachever ces travaux, des cailloux plus petits, moins de 5 cm de diamètre, ont été éparpillés de manière aléatoire à l'amont de la zone renaturée. Le but de l'opération est de les mettre à la disposition du cours d'eau qui les transportera lui-même, lors des crues, dans les anfractuosités encore libres de la portion renaturée.

Cette opération a même permis d'atteindre un autre objectif : essentiel dans ce site classé de la vallée de l'Yerres, rendre au Réveillon un aspect naturel, propre au paysage de la vallée. Libre au cours d'eau de peaufiner cette renaturation, à la faune et à la flore de coloniser cette portion restaurée.

Photo avant les travaux réalisés sur cette portion du Réveillon. (DR)

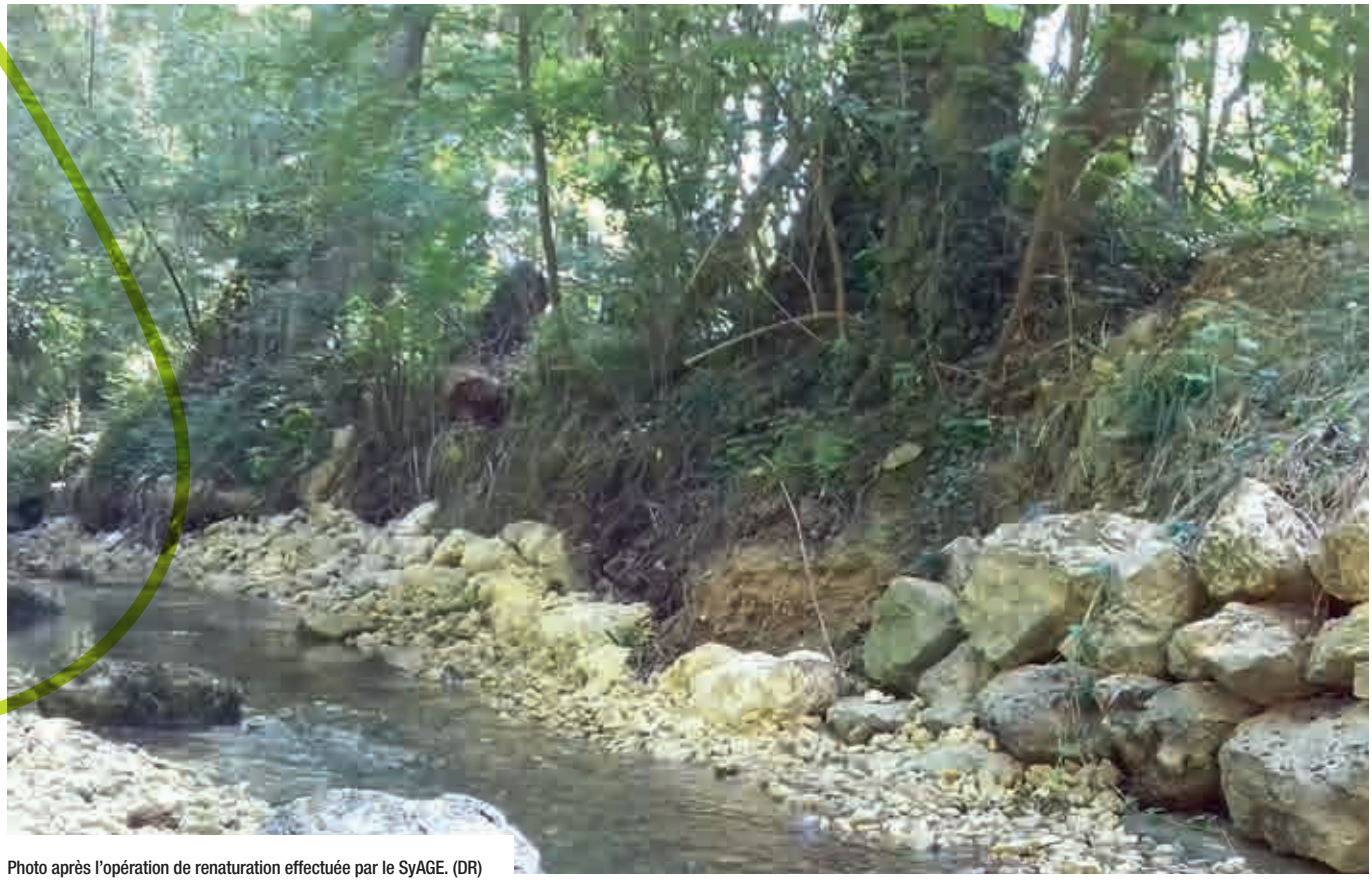

Photo après l'opération de renaturation effectuée par le SyAGE. (DR)

Ici & Ailleurs

L'information sur l'eau dans le monde

Carton rouge

Marée noire à l'île Maurice

Le vraquier japonais s'est brisé en deux sur la barrière de corail, proche de l'île Maurice (DR).

Le vraquier japonais qui s'est échoué fin juillet sur une barrière de corail à proximité de l'île Maurice, s'est brisé en deux le 15 août. Si le navire ne transportait pas de cargaison, 1 000 tonnes de pétrole se sont déversées dans la mer et ont souillé les côtes, notamment des espaces protégés abritant des forêts de mangrove et des espèces menacées.
Les services de l'État ont acheminé une vingtaine de tonnes de matériel par avion et par bateau, des barrages flottants, ainsi qu'une dizaine d'experts pour assister Maurice.
La France suit de près l'évolution de la situation, l'île de la Réunion étant distante de seulement 200 kilomètres de l'île Maurice et redoute l'arrivée de boulettes sur les plages réunionnaises. Sébastien Lecornu, le ministre des Outre-Mer, s'est rendu sur place pour « superviser le dispositif, pour aider le gouvernement mauricien » et soutenir les équipes françaises qui participent aux opérations de pompage.

Sources : **Ouest-France et Libération.fr**

L'usine de méthanisation à Châteaulin dans le Finistère.

Dans le Finistère, une pollution massive de l'eau potable

Après un accident de méthaniseur, le 19 août dernier, une rivière du Finistère a été contaminée par de l'ammoniaque et a privé 180 000 personnes d'eau potable durant deux jours. La préfecture du Finistère a donné l'alerte le 19 août au soir. Les résidents de 51 communes ne devaient plus boire ni laver sous le robinet leurs légumes destinés à être mangés crus, à cause d'une contamination, susceptible de provoquer des gastro-entérites. La pollution de l'Aulne est due au déversement accidentel de 400 mètres cubes de digestat. C'est ce qu'il reste une fois terminée la dégradation des matières qui alimentent l'usine de traitement : fumier, lisier de porc, déchets de l'industrie agroalimentaire. La centrale produit à partir de cette biomasse du méthane pour l'injecter dans le réseau de gaz. L'association Eaux & Rivières de Bretagne qui lutte depuis plusieurs décennies contre la détérioration de la qualité de l'eau dans la région, réclame un moratoire sur ces installations qui poussent les agriculteurs à étendre toujours davantage leurs élevages afin d'alimenter les grands méthaniseurs en biomasses animales. ERB annonce son intention de déposer plainte contre l'auteur de cette pollution.

Sources : **Le Monde et letelegramme.fr**

Au rayon des bonnes nouvelles

Le « jour du dépassement de la Terre » recule sous l'effet du coronavirus

L'humanité a consommé toutes les ressources que les écosystèmes peuvent produire en un an, le 22 août, soit trois semaines plus tard qu'en 2019. Le jour du dépassement est une date symbole de la pression des activités humaines sur la planète.
Selon le Global Footprint Network, un institut de recherches international établi en Californie, c'est un « renversement historique » car le « dépassement » ne cesse de se creuser depuis cinquante ans. Le répit de cette année s'explique par les mesures de confinement qui ont été mises en place à travers le monde en réponse à la pandémie de Covid-19.
« Cela montre que des changements importants et rapides sont possibles. Mais cette réduction de notre empreinte écologique est imposée et non voulue, et comme elle ne s'accompagne pas d'un changement systémique dans nos modes de production et de consommation, elle ne va pas durer ».
Des solutions (énergies renouvelables, transports durables) existent pour faire reculer plus durablement le « jour du dépassement de la Terre ». Selon l'institut, une réduction de 50 % de l'empreinte carbone permettrait de repousser la date de quatre-vingt-treize jours tandis que réduire de moitié les gaspillages alimentaires la ferait reculer de treize jours. Et d'indiquer : « Si nous reculons la date de cinq jours par an, l'humanité pourra vivre dans les limites de notre planète avant 2050. »

Sources : **Le Monde**

Greta Thunberg a choisi le bateau pour rejoindre New York depuis l'Europe après quatorze jours de traversée.

Dix nouvelles espèces animales en voie de rétablissement

Selon le dernier inventaire publié par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dix espèces d'oiseaux et de poissons ont vu leur état s'améliorer. Ils sont sortis de la liste rouge des espèces les plus menacés. Une lueur d'espoir dans la crise de la biodiversité. Parmi ces dix espèces en voie de rétablissement, on trouve huit espèces d'oiseaux et deux espèces de poissons d'eau douce. Le Râle de Guam, un oiseau autrefois commun sur l'île de Guam dans la Pacifique, avait été déclaré « éteint dans la nature ». Grâce à un programme d'élevage en captivité de 35 ans, il est aujourd'hui établi sur l'île voisine des Cocos. L'oiseau est cependant toujours classé « en danger critique ».
Dans l'océan indien, la Perruche de l'île Maurice poursuit son processus de rétablissement. On en compte aujourd'hui plus de 750 à l'état sauvage. L'espèce a été reclassée comme « vulnérable ».
Le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se tiendra en janvier 2021 à Marseille, représentera une étape clé pour définir le programme de travail mondial en matière de conservation nécessaire pour répondre à l'urgence dans laquelle se trouvent les espèces, selon l'UICN.

Sources : **Novethic**

Des panneaux d'indication dans la vallée de la mort en Californie, en août dernier.

RETROUVEZ-NOUS SUR

SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT
ET LA GESTION DES EAUX
DU BASSIN-VERSANT DE L'YERRES

17, rue Gustave Eiffel
91230 Montgeron

01 69 83 72 00
www.syage.org